

AIDE-SOIGNANT·E, AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (AS/AP)

LES COUTEAUX SUISSES DU SOIN !



Du 7 au 10 décembre 2026
JE VOTE CGT !

En décembre 2026, vous aurez la possibilité de vous exprimer.
Au regard de la situation de nos établissements, de la dégradation de nos conditions de travail, des attaques contre notre système de retraite, il est primordial qu'il y ait une implication du plus grand nombre dans la vie de nos instances représentatives des personnels.

Construire des listes engagées et déterminées à agir !

Pour défendre le service public :

des budgets à la hauteur des besoins.

Pour défendre la reconnaissance
des qualifications.

En décembre 2026 auront lieu les élections

professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière.



Depuis de nombreuses années, nos directions nous en demandent toujours plus. Plus de tâches, plus d'efforts, avec moins de bras et surtout **sans reconnaissance et sans augmentation de salaire !** Force est de constater que l'évolution de la profession infirmière impacte le travail des AS et des AP avec de nombreux glissements de tâches légitimés à coup de décrets et d'arrêtés, **sans augmentation de salaire !**

Un droit à la déconnexion de moins en moins respecté qui impacte directement nos vies privées : retour sur repos, modification de pose de congés annuels, le non-respect du droit aux 3 semaines de congés d'été... et tout cela sans augmentation de salaire ! Une surcharge de travail qui s'intensifie, impactant la santé physique et mentale des AS/AP dans le seul but de faire des économies au détriment de la santé des agent-e-s : les horaires dérogatoires, les contre-postes, l'alternance jour/nuite, travail en 12h.

La CGT revendique le remplacement du un pour un (maladies, congés maternité, départs en retraite, formations...). Il est important de préciser que la double compétence ne doit pas être imposée aux AP, pour combler le manque d'AS. Les lits fermés depuis la crise sanitaire doivent être réouverts au plus vite pour répondre à la demande des usagers et au vieillissement de la population, tout cela accompagné bien évidemment, par un renfort d'effectif AS/AP immédiat. Les problématiques de santé via des incapacités temporaires ou définitives de travail obligent les employeurs à trouver des postes adaptés, bien souvent non mis en place par les employeurs publics. Nous sommes la catégorie professionnelle la plus impactée par la maladie/invalidité, entraînant une augmentation conséquente des départs en retraite pour invalidité, même jeunes, avec une pension misérable ne nous permettant pas de vivre décemment.

En 2023, les AS/AP représentent 31,1% des départs en invalidité !
C'est inacceptable, il y a urgence.

Double punition pour les AS/AP victimes d'accidents de travail ou d'usure professionnelle amenant à une interruption de travail ou un reclassement, perte de salaire, deuil du métier, etc. Le nombre de déclarations de Maladies Professionnelles (MP) explose laissant sur le carreau de nombreux AS/AP face à la maladie. La CGT revendique cette reconnaissance en MP pour toutes les pathologies en lien avec le travail, les soins gratuits et la Sécurité sociale à 100% sans reste à charge !



Je vote CGT
sans hésiter !

Pour défendre nos
conditions de travail et
la qualité des prises en
charge : des effectifs à
la hauteur des besoins,
accès à la formation
professionnelle initiale
et continue.

**Défendre et
améliorer
notre système
de Sécurité
Sociale, l'accès
à des soins
et des prises
en charge de
qualité, c'est
notre devoir !**

La CGT revendique :

*L'un des fondements de la CGT
repose sur :*

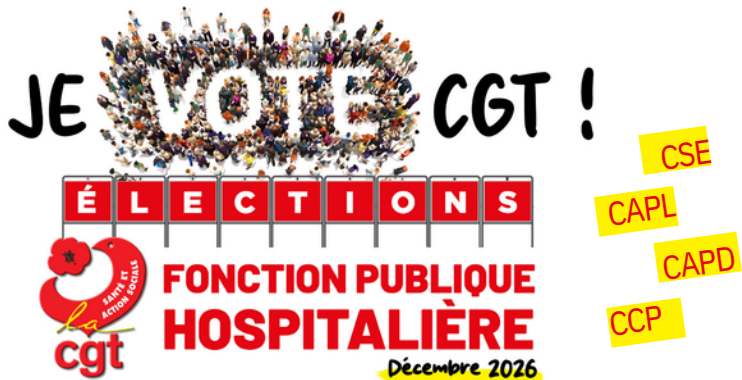
- [**Augmentation du point d'indice et intégration des primes au salaire pour le calcul de la retraite.**
- [**Reconnaissance des qualifications.**
- [**Suppression des ratios pour les avancements de grades.**
- [**Création de postes aménagés pour les personnels usés par le travail avec maintien de la pénibilité, de la prime aide-soignant-e et déroulement de carrière sur le grade aide-soignant-e.**
- [**Suppression de la journée de carence, suppression des 10 % d'abattement de salaire en cas de maladie.**
- [**Retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite dès 55 ans à taux plein.**



Les nouvelles pratiques d'évaluation avec le critère « méritant » de nos métiers occultent l'ancienneté, auparavant le seul élément permettant le déroulement de nos carrières. La CGT revendique la suppression des ratios pour les avancements de grade.

Le passage en catégorie B en 2021 n'a concrètement rien changé à part l'allongement de la carrière par le tassement des grilles. Sans parler du gel du point d'indice qui depuis de nombreuses années rend les aides-soignant-es et auxiliaires de puériculture dans une situation précaire. Les prix augmentent, les salaires stagnent !

Tout comme les primes de nuit, dimanches et jours fériés qui ne sont pas revalorisées à hauteur du travail en horaires atypiques exercés par les AS/AP. Notre métier, fortement féminisé, est loin d'être reconnu et valorisé comme il se doit.



POUR NOUS RETROUVER :

Sur le site :

www.cgt-sante-action-sociale.fr

Facebook :

CGT Santé Action Sociale

X (anciennement Twitter) :

@CgtSanteSocial

Tktok :

cgt.sant.action.s

Instagram :

cgtsanteactionsociale

Coordonnées du syndicat :

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT
263, rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
permanence@sante.cgt.fr